

# Le marais salé des pertuis charentais : à la recherche d'un développement durable

Prou J.\*, Héral M.

Créma (Centre de recherche en écologie marine et aquaculture)  
CNRS/Ifrémer, BP 5, 17137 L'Hourmeau, France

**Abstract** - Sustainable development of the marine part of the wetlands located on the Atlantic coast of France (Pertuis Charentais) implies the difficult integration of European and national regulations in the regional frame. Spatial and temporal patterns of this area show the strong relationship between human activities (salt, shellfish farming, agriculture, fisheries...) and physical evolution of this area. Regulations based on zoning have to be completed by more precise studies including the major role of water uses regulated by human practices.

**Key words:** wetlands, sustainable development, shellfish farming, regulations.

## Introduction

Les problématiques relatives à l'environnement sont depuis longtemps prises en compte dans les marais charentais mais se sont accrues par la mise en place des réglementations nationales (loi littoral, loi sur l'eau) et européennes (qualité des eaux conchylicoles, protection des zones humides, conservation des oiseaux sauvages et des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, réseau Natura 2000). Ces réglementations nationales et supranationales ont d'autant plus de mal à se mettre en place que les conditions de leur application sont complexes et que le marais est le siège d'activités primaires qui ont créé et entretenu ce territoire particulier, interface entre la mer et la terre. Les évolutions, tant économiques que sociales et culturelles, doivent être resituées d'un point de vue historique et sont supportées par la configuration géomorphologique du territoire sur lequel elles s'appliquent.

## Un cadre spatial et temporel

Les faibles altitudes et l'envasement de cette zone ont fortement conditionné l'histoire de l'homme et de ses activités. Entre la défense de la côte, illustrée par les endigages successifs et la lutte contre l'envasement illustrée par l'entretien des ports, chenaux, canaux et rivières, l'homme a toujours façonné, entretenu et préservé la fine imbrication des domaines salés et doux, garants de la forte productivité biologique de cette zone. Les espaces progressivement dessalés ont été utilisés par l'agriculture, les zones salées étant utilisées principalement pour la récolte du sel, puis depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par l'ostréiculture (Lemonnier, 1980). C'est ainsi qu'une activité économique de type extensif s'est développée sur un espace que l'on dénomme aujourd'hui « zone humide » mais qui recouvre une multitude de

\* adresse actuelle : Ifremer, centre océanologique du Pacifique, BP 7004, Taravao, Polynésie française.

faciès géomorphologiques, économiques, sociaux et culturels. Avec le développement économique de l'après-guerre, et particulièrement depuis les années 1970, l'agriculture intensive, le tourisme et la conchyliculture ont pris un essor considérable amplifiant les compétitions d'espace et d'utilisation de la ressource en eau.

### La place de la conchyliculture dans les pertuis charentais

La question du développement durable de la conchyliculture constitue le thème essentiel de l'approche d'aménagement intégré de cette région. C'est une activité économique très forte et sa production en fait, pour les huîtres creuses (45 000 t), le premier centre européen et, pour la moule la deuxième région productrice française (15 000 t). L'ensemble des concessions ostréicoles occupe plus de 7 800 ha de la bande côtière dans les deux pertuis charentais (fig.1) dont 3 000 ha de marais littoraux. Une telle activité représente localement 10 000 emplois dont 4 400 permanents. Du fait de son importance, la conchyliculture interagit directement avec les autres utilisateurs de l'espace et de l'eau que sont la pêche, le tourisme et l'agriculture. Par conséquent, au delà de l'activité économique, la conchyliculture occupe une place primordiale en matière d'aménagement du territoire.

Cette activité possède des caractéristiques particulières dans son mode d'occupation de l'espace puisqu'elle s'étend aussi bien sur les larges estrans vaseux découvrants (parcs d'élevage) que sur le marais salé où se pratiquent l'affinage et l'expédition. Les bivalves étant des animaux filtreurs, la conchyliculture est aussi très liée à la qualité des eaux côtières, d'où la nécessaire intégration, pour un développement harmonieux de la conchyliculture, des problèmes amont des bassins versants. Située en aval des ces derniers et des marais doux, la conchyliculture est directement dépendante des pollutions bactériologiques et chimiques (produits phytosanitaires, fertilisants, métaux). Ces flux dépendent de l'intensité de l'occupation humaine, des quantités d'engrais utilisées mais aussi des débits d'étiage trop souvent affectés par

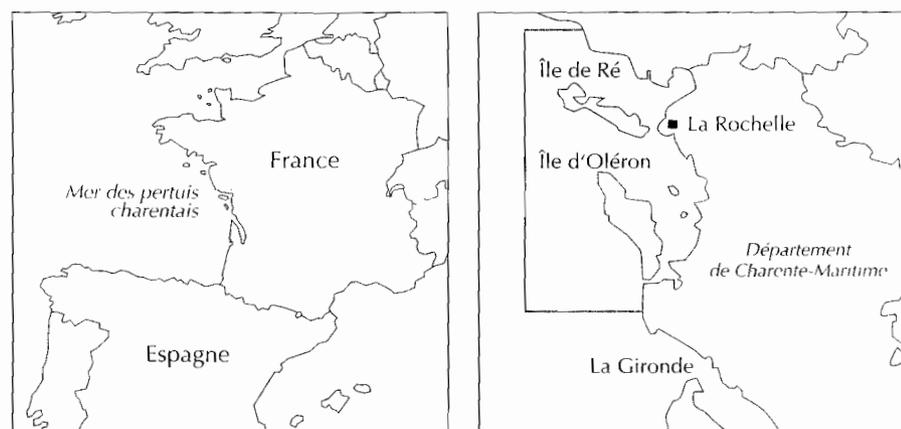


Figure 1 - Localisation de la mer des pertuis charentais

des prélèvements d'eau pour l'irrigation ou pour l'alimentation des villes en eau potable. Cependant, les apports azotés et phosphatés sont nécessaires dans les mécanismes de production primaire induisant la production de phytoplancton, source de nourriture pour les bivalves et reflet de la productivité des eaux côtières. C'est ainsi que la réglementation sur l'eau doit prendre en compte non seulement les standards de qualité de l'environnement des rivières mais aussi ses impacts positifs ou négatifs sur la productivité des eaux côtières.

Par ailleurs, le développement durable de la conchyliculture nécessite une analyse approfondie des compétitions internes qu'elle engendre. La limitation de la capacité trophique (Héral *et al.*, 1989), induite par le stock trop important d'huîtres en élevage, ne fait pas de la conchyliculture, au moins dans son état actuel, un modèle économique transmissible aux futures générations.

La conchyliculture interagit également avec le développement touristique. Si cette relation a pu être considérée comme incompatible il y a quelques années (accès aux ports, espaces navigables, émissaires d'eaux usées, etc.), une évolution certaine s'est produite avec le développement des contraintes de santé publique (stations d'épuration, réglementation sur les peintures antisalissures, etc.). De plus, une tendance à la normalisation des relations tend à se mettre en place sur la base de l'écotourisme (découverte des métiers, de l'architecture des cabanes ostréicoles, de l'environnement associé aux espaces conchylicoles) et de la commercialisation des produits (ventes directes). Cependant, les politiques d'aménagement touristique (ports, campings, etc.) peuvent à nouveau faire resurgir les conflits d'utilisation de l'espace.

Ainsi, les interactions entre activités économiques ne sont pas figées et augmentent la complexité d'un système de gestion basé sur le développement durable. La prise en compte de l'environnement comme ressource et son intégration dans les actions de développement apporte une dimension temporelle (la transmission aux générations futures) qui force les acteurs de la décision à une prise en compte globale des processus.

En ce qui concerne la conchyliculture, cette préoccupation rejoint dans sa complexité la prise en compte du cadre social et culturel dans lequel s'inscrit l'activité économique. En effet, les zones humides et les larges estrans sont propices à de multiples activités qui ont pour objet d'en exploiter les richesses naturelles. Les pêches de poissons (anguilles, civelles, bars, soles), de mollusques (coques, couteaux, palourdes, scrobiculaires, encornets, seiches, pétoncles, gastéropodes), de crustacés (crabes, crevettes) sont des activités qui peuvent être récréatives mais qui peuvent aussi représenter des revenus complémentaires pour des conchyliculteurs et pour une frange de la population locale. À ce titre, la pêche artisanale côtière est aussi une activité polyvalente dans la mesure où les diverses espèces sont pêchées à des saisons précises et avec des arts différents (Bourlon, 1995). C'est ainsi que les métiers ne sont pas précisément définis tant l'exploitation des ressources naturelles a fortement structuré le tissu social et imprégné la culture d'une population qui dépasse le cadre propre du secteur conchylicole. Il faut ajouter à cela la forte présence des activités de chasse récréative liées aux espaces humides.

Les différentes politiques passées ont intégré cette dimension qui dépasse les échelles temporelles propres aux activités économiques classiques. Ainsi, les réglementations, sur les cultures marines et sur la pêche notamment, résultent d'un certain *modus vivendi* élaboré au fil des siècles. Il est ainsi nécessaire de bien prendre en compte cette dimension pour aborder les modalités de mise en place d'une réglementation environnementale surtout lorsqu'elle vise à la préservation ou à la conservation. À défaut de quoi, la destruction du tissu social et des références culturelles ainsi que la mise en péril des économies familiales pourraient en résulter, à moins que les populations concernées ne « s'arrangent » de la réglementation, comme elles l'ont fait par le passé.

Malgré l'urgence affichée dans les conventions internationales (Ramsar, 1971) de freiner une dégradation de l'environnement et d'établir un développement durable (Rio, 1992), il semble nécessaire de préparer la mise en place de cette réglementation afin d'en assurer la pleine et juste application.

### **Le marais salé**

À ce titre, les marais charentais se trouvent au centre de ces problèmes d'aménagement. Longtemps utilisé pour l'affinage des huîtres en claires, le marais salé a connu ces dernières années une déprise importante. La concurrence des huîtres d'autres bassins conchylicoles, associée à une stagnation des cours et à une homogénéisation de la qualité des produits, ont poussé les ostréiculteurs charentais à délaisser notablement l'affinage en marais au profit d'une culture intensive sur estran (Bailly, 1994). Les coûts importants d'entretien de ces marais sont indéniablement responsables de cette déprise. Le développement de l'élevage de la palourde japonaise en claires a, dans les années 1985, permis une nouvelle occupation de certains marais abandonnés. Son échec dans les années 1990 repose à nouveau la question de la place du marais dans l'activité conchylicole. Des tentatives de la profession visent à réutiliser les claires pour l'obtention de produits de haute qualité. Le développement de labels nationaux ou européens pourrait permettre de valoriser un usage extensif du marais salé.

Malgré des tentatives de réaménagement foncier, le marais est devenu le lieu de fortes pressions. Le développement des activités de loisirs par exemple a poussé nombre de citoyens de la région à acquérir des marais. Les activités cynégétiques et en particulier la chasse « à la tonne » se sont aussi fortement implantées. Enfin, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, par sa politique de préemption et d'acquisition sur le marais, est devenu un propriétaire institutionnel.

Ces différentes acquisitions foncières ont engendré une diversification des activités sur le marais qui mettent en évidence des conflits d'utilisation de l'espace, mais le plus souvent des conflits d'accès à la ressource environnementale.

En effet, les marais sont avant tout caractérisés par l'omniprésence de l'eau. Cette ressource ne connaît pas les limites du cadastre et est ainsi partagée par tous les utilisateurs du marais. Cependant, ces nouveaux usages du marais et le retrait de l'activité

conchylicole ont montré une diminution voire une absence d'entretien du marais, mettant en péril les régimes hydrauliques qui font la spécificité du marais.

La qualité de l'eau, tout d'abord, mise en péril par les exutoires du domaine terrestre ou par les pollutions du domaine marin est au cœur des préoccupations de tous ceux qui exploitent ce milieu pour sa forte productivité biologique (pêche, huîtres, sel). Les professionnels de l'ostréiculture, pour ces raisons, ont été jusqu'à présent les garants d'une bonne qualité d'eau dans le marais. La diminution de leur représentation peut-elle engendrer une perte de cette qualité ? L'augmentation des activités de chasse récréative, par exemple, peut-elle affecter la qualité des eaux par le déficit d'entretien hydraulique (anoxies estivales, dessalures induisant le développement des moustiques et donc son traitement) et éventuellement par le plomb utilisé. Le nombre croissant des usagers ou des touristes peu sensibilisés peut-il engendrer une augmentation de la pollution par des déchets divers ? Le manque d'entretien du réseau hydraulique, enfin, peut-il radicalement changer la vocation maritime du marais salé par assèchement et sa transformation en lande ?

Mais, à l'évidence, la qualité de l'eau ne peut être le seul critère si l'on se réfère aux exigences de l'écologie et en particulier aux concepts exprimés lors de la conférence de Rio et reprise dans les directives supranationales et lois nationales. L'introduction de l'environnement dans le développement des activités humaines dépasse largement le cadre des filières économiques. Les notions de biotope, de biocénose, de terroir, de paysage, tentent de définir des articulations entre l'homme et la nature sur des territoires. Devant l'urgence de certaines situations, la conservation, le gel des activités humaines peuvent être une solution (parcs naturels). Dans les marais, où l'homme en est le principal artisan, ces notions sont difficiles à appréhender et privilégient souvent des visions dichotomiques : les activités humaines et les milieux naturels, la terre et la mer ou encore l'eau douce et l'eau salée. La vision d'un même marais peut différer suivant les acteurs considérés (ostréiculteur, aquaculteur, éleveur, chasseur, pêcheur, touriste, randonneur, gestionnaire, élu, botaniste, erpétologiste, biologiste marin).

## Le champ scientifique

Dans le domaine scientifique, par exemple, les marais sont étudiés pour leur capacité de support à une activité économique (Inra de Saint-Laurent-de-la-Prée pour l'agriculture, l'Ifremer pour la conchyliculture, le Cemagref pour les tentatives de diversification).

D'autres organismes ou associations s'attachent à décrire les populations naturelles, les biotopes ou les biocénoses (CNRS, LPO<sup>1</sup>, Sepronas<sup>2</sup> pour l'ornithologie, la botanique et la zoologie). D'autres disciplines s'attachent à décrire les sociétés humaines du marais et leur fonctionnement.

1. Ligue pour la protection des oiseaux.

2. Société pour l'étude et la protection de la nature en Aunis-Saintonge.

La définition de paysages, de terroirs, d'habitats d'indices de biodiversité voire d'écosystème doit intégrer ces connaissances par une interaction plus grande entre ces organismes. Différents projets voient le jour. Lancés par l'Union européenne (programme de démonstration sur la gestion rationnelle des zones côtières) ou par le GIP Hydrosystèmes (Programme national zones humides), ils visent à fournir aux élus, aux décideurs et aux administrations et aux acteurs les moyens d'une gestion durable des territoires qu'ils ont en charge.

## Les réglementations

La gestion de ces espaces passe souvent par la mise en place de réglementations. Elle concerne principalement l'usage de l'espace et les conditions de l'accès aux ressources. Elle s'applique aux activités humaines et par ce fait nécessite d'en évaluer les impacts sur l'environnement mais aussi sur les activités économiques et sur la société elle-même.

La réglementation sur l'usage du marais est à ce titre difficile à mettre en œuvre dans la mesure où les zones humides sont reconnues par la communauté internationale comme des territoires à sauvegarder. La convention de Ramsar, implicitement, affecte à chaque zone humide une valeur universelle dont chaque habitant de la planète peut profiter. Il en est de même pour les espèces protégées (oiseaux migrateurs, faune, flore) qui deviennent ainsi l'objet d'une valorisation qui dépasse largement le cadre régional de l'aménagement. La mise en application de ces directives, devant l'urgence attachée pour nombre de zones humides en danger, s'illustre la plupart du temps par des mesures de protection zonales (Znieff<sup>3</sup>, Zico<sup>4</sup>, ZPS<sup>5</sup>, ZPPAUP<sup>6</sup>, réserves, parcs).

Il faut cependant rappeler que ces milieux sont aussi les lieux de multiples pratiques et activités humaines ancestrales très liées à cet environnement. Les études ethnologiques ou sociologiques montrent la forte cohésion du tissu social, même s'il est dilué, et l'attachement au marais de ses habitants qui représente à la fois, un moyen de subsister, un objet de loisirs et une référence culturelle (Légué-Dupont, 1990).

## Conclusion

La mise en place d'une réglementation sur le marais devra donc favoriser le développement durable du marais en tant qu'écosystème incluant l'homme du marais et les ressources naturelles. Les procédures envisagées ne peuvent se satisfaire de la juxtaposition spatiale de vocations de type économique ou conservatoire. Les Schémas de mise en valeur de la mer, par exemple, par le constat et les projections qu'ils proposent, permettent de faire émerger les grandes questions d'aménagement

3. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

4. Zone de grand intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages.

5. Zone de protection spéciale

6. Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

de développement durable du marais. Le positionnement de l'environnement, au même titre que les ressources économiques, pose malgré tout le problème du zonage. Cette démarche qui reste nécessaire lorsqu'il s'agit de résoudre les conflits d'utilisation de l'espace (entre activités économiques ou entre activité économique et nécessité de la protection) est peu adaptée lorsqu'il s'agit de rendre compte de la complexité dynamique illustrée par la notion de développement durable. La gestion des niveaux et de la qualité de l'eau, par exemple, est une problématique complexe qui nécessite des recherches multidisciplinaires mais aussi l'adhésion de tous les acteurs dans le cadre d'un mode de gestion qui dépasse les limites formelles d'un zonage. L'articulation entre l'homme et son environnement doit être alors regardée sous tous les angles de perception possibles. À partir de cette définition, un mode de gestion intégrée nécessitera des méthodes d'évaluation (Sajaloli, 1996 ; Costanza *et al.*, 1989) qui permettront de juger de sa durabilité.

### **Références bibliographiques**

- Bailly D., 1994. Économie des ressources naturelles communes : la gestion des bassins conchylicoles. Thèse de doctorat. Université de Rennes, 245 p.
- Bourlon X., 1995. Étude d'un système halieutique côtier : la pêche littorale dans les Pertuis charentais. Rapport de stage. Institut supérieur de production animale, Rennes, 70 p.
- Costanza R., Farber S.C., Maxwell J., 1989. Valuation and management of wetland ecosystems. *Ecological economics* 1, 335-361.
- Héral M., Bacher C., Deslous-Paoli J.M., 1989. La capacité trophique des bassins ostréicoles. In: Troadec J.P., L'homme et les ressources halieutiques : Essai sur l'usage d'une ressource renouvelable, pp. 225-259.
- Légué-Dupont P., 1990. La moisson des marins-paysans, l'huître et ses éleveurs dans le bassin de Marennes-Oléron. Thèse de doctorat, EHESS Paris, 452 p.
- Lemonnier P., 1980. Les salines de l'Ouest, logique technique, logique sociale. Presses Universitaires de Lille. Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 222 p.
- Sajaloli B., 1996. Les zones humides : une nouvelle vitrine pour l'environnement. Bull. Assoc. Geogr. Franc., Paris, 8 p.